



Les zoonoses sont des maladies infectieuses ou parasitaires transmissibles à l'homme. Certaines sont potentiellement graves.

Cette transmission peut être :

- directe par contact entre l'animal et l'homme (produits de déjections, placenta, insectes, tiques etc.),
- indirecte par les produits d'origine animale (lait, produits laitiers, viande,...) ou par les éléments naturels tels que l'air, l'eau, les poussières, etc.

Il existe différents modes de transmission en milieu professionnel :

Voies respiratoires

- Inhalation de gouttelettes émises lors de la toux par un animal tuberculeux.
- Inhalation de poussières contaminées par des déjections, des placentas ou des sécrétions génitales d'animaux atteints de la Fièvre Q.
- Inhalation d'aérosols produits par l'utilisation de jets d'eau à haute pression sur un environnement souillé par des déjections.

Peau et muqueuses

- Contact de la peau avec des eaux douces souillées par des urines de rongeurs, lors de la manipulation de matériel immergé, dans le cas de la leptospirose.
- Contact entre muqueuses oculaires et mains contaminées (en se frottant les yeux), dans le cas de la grippe aviaire.

Voies digestives

- Contact entre bouche et mains contaminées par des déjections animales contenant des salmonelles (en mangeant ou en fumant).

Voies sanguines

- Piqûre d'une tique au cours d'un travail en forêt, dans le cas de la Maladie de Lyme.
- Blessure avec une esquille d'os ou une arête de poisson, dans le cas du rouget du porc.

Ce tableau n'est donné qu'à titre indicatif. Tous les cas ne sont pas listés ici.

Situations d'exposition au risque

Toutes personnes au contact des animaux :

- éleveurs bovins, ovins, caprins, porcins, équins,
- éleveurs de volailles,
- éleveurs d'animaux de compagnie,
- vétérinaires, inséminateurs, intervenants en élevage...

- entreprises de transport d'animaux,...
- pisciculteurs.

Toutes personnes au contact de produits d'origine animale :

- secteur agro-alimentaire : laiteries, abattoirs, boucheries,

- industries de la laine, travail des peaux....

Autres personnes vivant dans le milieu naturel :

- forestiers,
- garde-chasse,
- garde-pêche, etc.

EN PRATIQUE

Quelques mesures de prévention sont à rappeler :

- Respecter des règles d'hygiène strictes :
 - se laver les mains à l'eau propre et au savon après chaque manipulation avec les animaux,
 - désinfecter et couvrir d'un pansement occlusif toute plaie, même minime,

- Porter des équipements de protection individuelle (gants, bottes, masque,...) adaptés à l'activité.
- Etre à jour de ses vaccins (tétanos,...).

La désinfection des bâtiments, l'utilisation de pédiluve, l'isolement d'animaux suspects ou malades sont également de bonnes mesures de prévention.